

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal d'Albertville, tenue le 1^{er} mai 2023 à 20h00, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle communautaire, sous la présidence du maire, M. Martin Landry

SONT PRÉSENTS: MESDAMES : GÉRALDINE CHRÉTIEN, JENNYFER RUEL, DENISE DESMARAIS ET GILBERTE POTVIN

 MONSIEUR : JACQUES JONCAS

EST ABSENTE : MADAME : VALÉRIE POTVIN

AINSI QUE MME MÉLISSA HÉBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Après déclaration du quorum, le maire déclare la session ouverte.

106-05-2023 : LECTURE ET ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Denise Desmarais secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté.

Vote pour : 5 et vote contre : 0

1. Vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 3 et 18 avril 2023
4. Adoption des factures
5. Correspondances
6. Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2022
7. Approbation du décompte #3 des Entreprises Michaud pour les travaux des Rangs 5 Nord et Sud
8. Approbation de la facture ARPO Groupe-Conseil pour les travaux des Rangs 5 Nord et Sud
9. Octroi du contrat de la collecte des matières résiduelles
10. Octroi du contrat de lignage 2023
11. Octroi du contrat de scellement de fissure 2023
12. Avis de motion et dépôt projet de règlement 2023-02 pour l'augmentation du fonds de roulement
13. Autorisation du dépôt et de signature de la demande d'aide financière au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) par la directrice générale concernant le projet de mini-putt
14. Autorisation du dépôt et de signature de la demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité (FRR) par la directrice générale concernant le projet de mini-putt
15. Protocole d'entente programme stratégie jeunesse
16. Entente de service 911 avec Bell Canada
17. Affaires nouvelles
18. Période de question
19. Levée de l'assemblée

107-05-2023 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET 18 AVRIL 2023

Il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 3 avril 2023.

Vote pour : 5 et vote contre : 0

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 18 avril 2023.

Vote pour : 5 et vote contre : 0

108-05-2023 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Vote pour : 5 et vote contre : 0

FACTURES MUNICIPALITÉ		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
Bell Mobilité	Cellulaire avril	48.25 \$
Brandt	Crédit transport technicien John Deer	(108.31) \$
Buropro	Copies mensuelles	25.27 \$
Cain Lamarre	Infraction	152.69 \$
Fenetech	Coupe-froid porte du garage	68.99 \$
Fonds d'information	Mutation avril	15.00 \$
Fusion Environnement	Cueillette des matières résiduelles	1 942.48 \$
Hydro-Québec	Éclairage	214.84 \$
H2Lab	Eaux usées	99.74 \$
Laboratoire LER	Contrôles des matériaux	661.11 \$
Lee Conciergerie	Entretien avril 2023	174.76 \$
Librairie Amqui	Papier 8 1/2 x 14	26.42 \$
Médialo	Appel d'offres pavage 2023	477.15 \$
Mécano Mobile RL	Adapteur et boyau John Deer	47.28 \$
MRC Matapédia	Téléphonie et règlement démolition, frais vente pour taxes	870.61 \$
Pièces d'auto DR	Pièce GMC 1980, foret, peinture noire	51.10 \$
Remises provinciales et fédérales	avr-23	7 056.25 \$
SEAO	Addenda appel d'offres serres	43.01 \$
Unoria	Adapteur boyau jardin, quincaillerie toilette et garage, pelle, peinture et rouleau pour gratte	96.87 \$
Visa	Bureau	947.38 \$
TOTAL		12 910.89 \$

Je soussignée, Mme Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés. En fois, je donne le présent certificat.

109-05-2023 : CORRESPONDANCES

La greffière-trésorière dépose la correspondance.

110-05-2023 : DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

La greffière-trésorière dépose le rapport financier au 31 décembre 2022.

111-05-2023 : DÉCOMPTE #3 DES ENTREPRISES L. MICHAUD ET FILS POUR LES TRAVAUX DES RANGS 5 NORD ET SUD

Il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'effectuer le paiement de facture de Les Entreprises L. Michaud et fils, selon le décompte #3 volets Redressement, Accélération, PAERRL et à la TECQ, au montant de 118 627.12\$ (taxes incluses) concernant les travaux de voirie des Rangs 5 Nord et Sud.

Vote pour : 5 et vote contre : 0

112-05-2023 : PAIEMENT ARPO-GROUPE CONSEIL POUR LES TRAVAUX DES RANGS 5 NORD ET SUD

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'effectuer le paiement de facture de Arpo-Groupe Conseil, au montant de 6 967.49\$ (taxes incluses) concernant la surveillance des travaux des Rangs 5 Nord et Sud.

Vote pour : 5 et vote contre : 0

113-05-2023 : OCTROI DU CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Considérant que la Municipalité D'Albertville est le donneur d'ouvrage du projet de collecte des matières résiduelles sur son territoire ;

Considérant que le contrat de collecte des matières résiduelles vient à échéance le 10 juin 2023 et qu'il est requis de procéder à l'appel d'offres de service pour ce projet ;

Considérant que la Municipalité D'Albertville a procédé à un appel d'offres public regroupé pour la collecte des matières résiduelles dans le secteur Est ;

Considérant que le fournisseur suivant a déposé une soumission conforme dans le cadre dudit appel d'offres, à savoir :

- 9385-3117 Québec Inc – Fusion environnement Inc ;

Considérant que l'adjudication du contrat est faite sur la base du plus bas soumissionnaire conforme pour l'ensemble du secteur ;

Considérant que le prix soumis par le soumissionnaire dépasse de beaucoup le pourcentage d'indexation prévu pour ces services ;

Considérant qu'en présence d'un seul soumissionnaire conforme, la municipalité peut négocier à la baisse le prix soumis par ce soumissionnaire

Considérant que tout membre du conseil municipal, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêt et toute situation de conflit d'intérêt potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement :

1. D'octroyer le contrat de collecte des matières résiduelles de la Municipalité D'Albertville à 9385-3117 Québec Inc – Fusion environnement Inc au montant de 37 672.41 \$ pour un an (incluant les taxes et tous frais applicables) pour une durée de 18 mois incluant une année d'option;
2. D'approuver l'avis de changement #1 (crédit de 746.26 \$) qui ajuste les items du bordereau des prix de la soumission en fonction de la proposition de l'entrepreneur à la suite des démarches de négociation entre le comité de négociation formé par le conseil de la MRC de La Matapédia et l'entrepreneur;
3. D'inscrire l'adjudication de ce contrat sur le système électronique d'appel d'offres SÉ@O ;
4. D'autoriser Mme Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et nom de la Municipalité D'Albertville tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Vote pour : 5 et vote contre : 0

114-05-2023 : OCTROI DU CONTRAT DE LIGNAGE 2023

Considérant que la Municipalité D'Alberville a procédé à un appel d'offres public regroupé pour le contrat lignage 2023;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été reçues, soit Multi-Ligne de l'Est / 9316-4549 Québec inc et Permaligne / 9222-5093 Québec inc. Les prix obtenus sont les suivants :

1. Multi-Ligne de l'Est / 9316-4549 Québec inc : 33 408 .94 \$ taxes incluses
2. Permaligne / 9222-5093 Québec inc. : 38 734.53 \$ taxes incluses

Par conséquent, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'octroyer le contrat de lignage à Multi-Ligne de l'Est / 9316-4549 Québec inc au montant de 6 434.07\$ (taxes incluses) pour le secteur de la Municipalité d'Alberville.

Vote pour : 5 et vote contre : 0

115-05-2023 : OCTROI DU CONTRAT DE SCELLEMENT DE FISSURES 2023

Considérant que la Municipalité D'Alberville a procédé à un appel d'offres public regroupé pour le contrat scellement de fissures 2023;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été reçues, soit Scellement J.F. inc. et Fissures Gaspésie inc. Les prix obtenus sont les suivants :

1. Scellement J.F. inc: 66 751.62 \$ taxes incluses
2. Fissures Gaspésie inc : 58 321.07 \$ taxes incluses (Non-Conforme)

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur #2 est non-conforme puisqu'il n'a pas été en mesure de fournir l'Attestation de Revenu Québec

Par conséquent, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'octroyer le contrat de scellement de fissures à Scellement J.F. inc au montant de 12 417.30\$ (taxes incluses) pour le secteur de la Municipalité d'Alberville.

Vote pour : 5 et vote contre : 0

116-05-2023 : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-02 POUR L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Mme Gilberte Potvin, conseillère, par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2023-02 concernant l'augmentation du fonds de roulement.
- Dépose le projet de règlement 2023-02 ayant pour objet l'augmentation du fonds de roulement d'un montant supplémentaire de 75 000.00\$

Vote pour : 5 et vote contre : 0

117-05-2023 : AUTORISATION DU DÉPÔT ET DE SIGNATURE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU (FADM) PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE CONCERNANT LE PROJET DE MINI-PUTT

CONSIDÉRANT que la municipalité a un projet de construction d'un mini-putt 18 trous;

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait l'acquisition des plans pour la construction;

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Éducation nous a octroyé une subvention de 37 823,82 \$ pour la construction d'un mini-putt;

CONSIDÉRANT que le processus pour obtenir des soumissions est débuté;

CONSIDÉRANT que les coûts que construction ont décuplés dans les derniers mois;

CONSIDÉRANT que nous devons trouver des sommes supplémentaires pour concrétiser le projet;

Par conséquent, Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement d'autoriser Mme Mélissa Hébert, directrice générale, à déposer et à signer la demande d'aide financière au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) ainsi que tous documents s'y rattachant.

Vote pour : 5 et vote contre : 0

118-05-2023 : AUTORISATION DU DÉPÔT ET DE SIGNATURE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE CONCERNANT LE PROJET DE MINI-PUTT

CONSIDÉRANT que la municipalité a un projet de construction d'un mini-putt 18 trous;

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait l'acquisition des plans pour la construction;

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Éducation nous a octroyé une subvention de 37 823,82 \$ pour la construction d'un mini-putt;

CONSIDÉRANT que le processus pour obtenir des soumissions est débuté;

CONSIDÉRANT que les coûts que construction ont décuplés dans les derniers mois;

CONSIDÉRANT que nous devons trouver des sommes supplémentaires pour concrétiser le projet;

Par conséquent, Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'autoriser Mme Mélissa Hébert, directrice générale, à déposer et à signer la demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité (FRR) ainsi que tous documents s'y rattachant.

Vote pour : 5 et vote contre : 0

119-05-2023 : PROTOCOLE D'ENTENTE STRATÉGIE JEUNESSE

CONSIDÉRANT que la MRC de la Matapédia a obtenu un montant de 50 000.00\$ du Gouvernement du Québec dans le cadre du programme Stratégie Jeunesse en milieu municipal;

CONSIDÉRANT que la MRC a décidé de réserver un montant de 48 000.00\$ supplémentaire pour appuyer des initiatives jeunesses dans les 18 municipalités ;

CONSIDÉRANT que la MRC s'engage à verser une aide financière de 2 214.13\$ pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que la MRC s'engage à accompagner la Municipalité et le Comité dans la réalisation de la présente entente;

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement que :

1. La Municipalité confirme une participation financière de 1 000 \$ pour l'année 2023 afin de permettre la réalisation de projets par et pour les jeunes découlant du projet des stratégies jeunesse en milieu municipal du Secrétariat à la Jeunesse ;
2. La municipalité délègue Mme Denise Desmarais comme représentante de la municipalité sur le conseil d'administration du comité de développement ;
3. La municipalité mandate le comité de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la municipalité et le comité de développement.
4. La municipalité autorise M. Martin Landry, maire, à signer le protocole d'entente avec la MRC et le comité de développement.

Vote pour : 5 et vote contre : 0

120-05-2023 : ENTENTE DE SERVICE 911 AVEC BELL CANADA

ATTENDU QUE le service 9-1-1 de prochaine génération (au sens défini ci-dessous) remplace le service 9-1-1 évolué (« 9-1-1 E ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a établi, dans la décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (la « norme i3 de NENA »);

ATTENDU QUE, en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

ATTENDU QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« PESLT »), à titre;

Par conséquent, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement de signer l'entente de service 911 avec Bell Canada et d'autoriser M. Martin Landry, maire, ainsi que Mme Mélissa Hébert, directrice générale, à signer cette entente.

Vote pour : 5 et vote contre : 0

121-05-2023 : AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

122-05-2023 : PÉRIODE DE QUESTION

Des questions sont posées concernant le déneigement d'une partie de terrain privé ainsi que l'abat-poussière.

123-05-2023: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement de lever la séance à 20h42.

Vote pour : 5 et vote contre : 0

Martin Landry
Maire

Mélissa Hébert
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Martin Landry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.